



Vannes, le 11 SEP. 2019

**Le Préfet du Morbihan
Le Président de GMVA
Le Maire de Vannes**

à

Mesdames, Messieurs

Objet : Contrat de Ville - Appel à projets 2020.
Pièces jointes : Note de cadrage, priorités de l'appel à projet 2020, modalités pratiques, fiche bilan intermédiaire.

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de ville de Vannes, signé en 2015, a pour objectifs de mobiliser l'ensemble des moyens et actions mis en œuvre par les différents partenaires pour une meilleure efficacité, au plus près des besoins des quartiers et de leurs habitants.

Aussi, l'État, la ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération s'associent pour solliciter les acteurs associatifs et institutionnels afin de proposer des actions répondant aux besoins des habitants des quartiers de la politique de la ville de Kercado et de Ménimur.

Pour 2020, les priorités retenues par l'État, la ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération sont maintenues sur les besoins repérés, notamment au travers de la démarche d'évaluation à mi parcours du contrat de ville réalisée en 2018.

Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif, ceux favorisant l'émancipation par l'éducation et la culture ainsi que ceux permettant d'améliorer l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

La programmation 2020 devra tendre vers un équilibre d'actions entre les trois piliers du contrat de ville avec un objectif pour l'État de 20% de projets soutenus sur le pilier emploi et développement économique. L'avis consultatif des conseils citoyens sera systématiquement pris en compte dans le cadre de l'examen des projets déposés.

Vous trouverez en pièces jointes, la note de cadrage, les priorités de l'appel à projet 2020, ainsi que les modalités pratiques de dépôt des dossiers.

Conscients du travail déjà accompli et attentifs aux évolutions engagées, nous souhaitons qu'ensemble, nous arrivions à atteindre les objectifs communs ici définis au bénéfice des habitants et des habitantes des quartiers prioritaires de la ville Vannes.

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la ville de Vannes et de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous souhaiteriez disposer.

Le Préfet,



Patrice FAURE

Le Président
de Golfe du Morbihan
Vannes agglomération



Pierre LE BODO

Le Maire de Vannes,



David ROBO